

# GUIDE DU PARENT

CAMP DE JOUR DE DÉPANNAGE  
ÉTÉ 2020





## **CAMP DE JOUR** Saint-Honoré

*UN ÉTÉ PARMI NOUS, C'EST TOUT UN ÉTÉ !*

### **Chers parents,**

C'est avec plaisir que nous vous présentons ce document, lequel vous informera sur les règles de fonctionnement du programme de Camp de jour de la Ville de Saint-Honoré afin de faciliter une meilleure intégration de votre enfant.

Nous espérons que ce guide répondra à vos interrogations. Nous demeurons à votre disposition pour répondre à vos questions ou commentaires car c'est avec votre collaboration que nous pouvons améliorer notre offre de service.

Vous pouvez communiquer avec nous tout au long de l'été en utilisant l'adresse de courriel suivante : [mjpaquet@ville.sthonore.qc.ca](mailto:mjpaquet@ville.sthonore.qc.ca) ou via notre groupe Facebook privé du camp de jour. Ce dernier est accessible à partir de la page Facebook de la Ville de Saint-Honoré : [www.facebook.com/ville.sthonore](http://www.facebook.com/ville.sthonore) .

Toute l'équipe du programme de Camp de jour vous souhaite un excellent été !

\* Veuillez noter qu'afin d'alléger la lecture de ce document, le terme parents désigne les tuteurs, tuteurs et les titulaires de l'autorité parentale de l'enfant.

### **Collaboration**

#### **Service des sports et loisirs de la Ville de Saint-Honoré**

Marie-Josée Paquet, directrice, 418 673-3405 poste 2140

Marie-Hélène Bolduc, technicienne en loisirs, 418 673-3405 poste 2149

#### **Camp de jour**

Elizabeth Therrien, monitrice en chef, 418 673-4243 poste 2151

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b>	4
1.1. MISSION DU CAMP DE JOUR	4
1.2. STRUCTURE D'ENCADREMENT DU PROGRAMME DE CAMP DE JOUR	4
1.3. SITES DES ACTIVITÉS	5
1.4. HORAIRE ET DURÉE DU CAMP DE JOUR	6
1.5. HORAIRE D'ACCUEIL ET DE DÉPART - FONCTIONNEMENT	6
1.6. PROCÉDURE D'ARRIVÉE	7
1.7. PROCÉDURE DE DÉPART	8
1.8. DÎNER ET COLLATIONS	8
<b>1.9. MATÉRIEL REQUIS – SAC À DOS</b>	<b>9</b>
1.10. POLITIQUE D'ABSENCE, D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT	9
1.11. SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT	10
1.12. REÇU D'IMPÔT	10
1.13. OBJETS PERDUS	10
<b>2. SANTÉ ET SÉCURITÉ</b>	10
<b>2.1. FICHE SANTÉ</b>	<b>10</b>
2.2. ALLERGIES	11
2.3. MÉDICAMENTS	11
2.4. CRÈME SOLAIRE	11
2.5. URGENCE	11
2.6. SURVEILLANCE	12
2.7. INTIMIDATION	12
2.8. VÉLOS	13
2.9. TRANSPORT EN AUTOBUS	13
2.10. SÉCURITÉ PRÈS DU SITE DU CAMP DE JOUR	13
2.11. AMÉLIORATION CONTINUE	13
<b>3. COMMUNICATION</b>	14
3.1. INFO-CAMP	14
3.2. FACEBOOK	14
<b>4. THÉMATIQUE D'ANIMATION</b>	14
4.1. THÈME ESTIVAL	14
4.2. EXEMPLE D'UNE JOURNÉE TYPE AU CAMP DE JOUR	15
<b>À LIRE AVEC VOTRE ENFANT</b>	<b>16</b>
CODE DE VIE AU PROGRAMME DE CAMP DE JOUR	16
CONSÉQUENCES EN CAS DE MANQUEMENT	17

# 1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

---

## 1.1. MISSION DU CAMP DE JOUR

Chaque été, la Ville de Saint-Honoré accueille avec plaisir un grand nombre de jeunes à son camp de jour estival dont la thématique d'animation principale varie tous les ans. Ce programme a pour mission de permettre aux jeunes d'âge scolaire du primaire de s'amuser et de s'épanouir dans le cadre d'une programmation d'activités sportives, culturelles, artistiques et éducatives organisées. Les jeux libres, les sorties et les excursions sont également à l'horaire pour compléter le programme de divertissement proposé.

Le tout sous la supervision d'une équipe de moniteurs énergique, qualifiée (premiers soins et DAFA) et passionnée par les enfants. Qui ont pour désir de créer des souvenirs inoubliables tout en contribuant à augmenter le sentiment de fierté et d'appartenance de nos jeunes envers leur communauté.

Toutefois, cet été, la Ville de Saint-Honoré offrira un service de camp de jour qui se verra différent de celui qui est généralement proposé. La situation actuelle, engendrée par la pandémie, impose au Service des sports et loisirs de revoir et redéfinir son offre de service pour se conformer au nouveau mode de fonctionnement recommandé par la Santé publique et l'Association des camps du Québec pour prévenir la transmission de la Covid-19.

Ces nouvelles directives, en contexte de camps, sont définies en fonction de 4 critères soit de :

- 1) maintenir la distanciation sociale,
- 2) privilégier les activités extérieures par rapport aux activités intérieures,
- 3) réduire au minimum les contacts entre les participants et,
- 4) appliquer des mesures sanitaires rigoureuses aux lieux et aux participants

Le défi sera, sans aucun doute, de taille mais notre équipe d'animation fera assurément tout ce qui est en son pouvoir pour appliquer les nouvelles normes et faire vivre aux enfants une expérience estivale haute en couleurs, amusante et stimulante comme elle a l'habitude de le faire.

## 1.2. STRUCTURE D'ENCADREMENT DU PROGRAMME DE CAMP DE JOUR

Afin que votre enfant puisse bénéficier d'activités stimulantes et sécuritaires une équipe est présente durant toute la période estivale.

Le moniteur ou la monitrice du camp est responsable de l'animation quotidienne et du bon déroulement des activités. Il ou elle se fera un plaisir de répondre à vos questions, mais sa priorité demeure la supervision et l'encadrement du groupe à sa charge. Il ou elle est assisté par trois responsables (technicienne en loisirs, éducatrice spécialisée et monitrice en chef) qui sont également présentes sur le site quotidiennement. Ces personnes peuvent vous répondre plus facilement. Alors, n'hésitez surtout pas à vous tourner vers elles.

Si vous avez des questions relatives au fonctionnement, nous vous invitons à vous référer à la directrice du Service des sports et loisirs pour obtenir les réponses à vos interrogations.

### **Mesures pour la COVID-19**

De nombreuses mesures visant à garantir que les activités du camp de jour puissent reprendre et se dérouler dans les conditions les plus sécuritaires et les plus saines possibles dans le contexte de la COVID-19 ont été mises en place. Le tout afin de répondre aux exigences de la Santé publique et de la CNESST.

- Tous les employés recevront une formation sur les mesures de prévention de la Covid-19 et disposeront du matériel de protection nécessaire en cas de besoin.
- De l'eau et du savon ou une solution hydroalcoolique à au moins 60% seront disponibles aux endroits névralgiques pour se laver ou désinfecter les mains.
- Un protocole ainsi qu'un local d'exclusion sont prévu dans l'éventualité où une personne développerait les symptômes liés à la COVID-19 en cours d'activités.
- Des affiches pour rappeler la distanciation physique, le lavage des mains, l'étiquette respiratoire et les différentes directives à suivre seront omni présentes sur les sites du camp de jour.
- Le maintien rigoureux de mesures d'hygiène avec le matériel, les équipements et les surfaces fréquemment touchés sera assuré quotidiennement.
- Chacun des groupes du camp de jour aura un local et un moniteur distinct afin de réduire au minimum les contacts directs et indirects entre les participants. De plus, aucun rassemblement de groupes ne sera autorisé.
- L'administration du camp de jour validera quotidiennement l'état de santé des employés et des participants, dès leur arrivée au poste d'accueil, afin de s'assurer qu'ils ne présentent aucun symptôme avant de leur autoriser l'accès au site.

### **1.3. SITES DES ACTIVITÉS**

Les activités se déroulent majoritairement au Centre récréatif ou à l'école Jean-Fortin de Saint-Honoré ainsi qu'aux différents terrains sportifs et de loisirs de la Ville.

L'accueil et le départ des participants se font, en tout temps, sur le site qui leur ait assigné. Un courriel vous sera envoyé, le lundi 22 juin, pour vous en informer.

Vous enfant devra se présenter, selon le cas, à l'un des deux endroits suivants :

Centre récréatif de Saint-Honoré  
100, rue Paul-Aimé-Hudon

**Accueil et départ : Entrée porte 3 (Entrée située du côté du terrain de baseball)**

École Jean-Fortin  
560, rue de l'Aéroport, Saint-Honoré

**Accueil et départ : Entrée du gymnase (via la cours d'école du côté de la rue Dufour)**

## 1.4. HORAIRE ET DURÉE DU CAMP DE JOUR

**Le camp de jour de dépannage est offert du 25 juin au 14 août 2020. Il se déroulera du lundi au vendredi, de 7 h 30 et 16 h 30, à moins d'avis contraire. Une interruption des activités est toutefois prévue le mercredi 1<sup>er</sup> juillet pour la Fête du Canada**

Note : Le camp de jour est exceptionnellement offert, cet été, en un forfait unique et selon un horaire modifié en comparaison de l'an dernier. Aucun service de garde ne sera disponible avant et après les heures proposées. Ces modifications se sont avérées nécessaires en raison de la distanciation sociale qui doit être respectée et de l'impossibilité de recevoir en grand nombre les jeunes dans une seule et même salle comme nous avons l'habitude de la faire auparavant.

## 1.5. HORAIRE D'ACCUEIL ET DE DÉPART - FONCTIONNEMENT

<b>Période d'accueil</b>	entre 7 h 30 à 8 h 30 (jeux libres sous supervision)
<b>Camp de jour</b>	de 8 h 30 à 15 h 30 (activités structurées)
<b>Période de départ</b>	entre 15 h 30 à 16 h 30 (jeux libres sous supervision)

### **Fonctionnement**

Durant les heures d'arrivée et de départ, aucune activité d'animation de groupe ne sera organisée. Du matériel de bricolage et des stations de jeu libre seront mis à disposition des enfants. **Il s'agit d'une période de temps libre qui se déroule sous la supervision de leur moniteur et qui a lieu dans leur local permanent.** En dehors de ces heures, les activités structurées du camp de jour prendront places et se dérouleront de 8 h 30 à 15 h 30.

### **Règlements pour l'arrivée et la départ**

Lorsqu'un adulte vient chercher l'enfant, il doit obligatoirement s'identifier à la personne responsable de l'accueil. Si une personne non autorisée sur la fiche santé se présente afin de venir chercher l'enfant, un appel aux parents sera effectué afin d'obtenir l'autorisation, sans quoi l'enfant devra rester au camp de jour jusqu'à ce que vous vous présentiez. Il est essentiel pour nous d'obtenir votre collaboration à ce niveau afin d'assurer la sécurité de votre enfant.

Si vous prévoyez venir chercher votre enfant avant 15 h 30, veuillez préalablement en informer directement la responsable du site, la veille ou le matin même, ou composez le 418 673-4243 poste 2151 pour lui laisser un message. Vous pouvez également en aviser la directrice du Service des sports et loisirs au 418 673-3405 poste 2140 ou la technicienne en loisirs au 418 673-3405 poste 2149.

Si votre enfant doit partir seul, à pied ou à bicyclette, vous devez nous en aviser et nous communiquer l'heure à laquelle il est autorisé à quitter les lieux. Cette information sera ainsi ajoutée à sa fiche de santé, si cela n'a pas été fait au moment de l'inscription. Il est essentiel pour nous d'avoir votre collaboration à ce niveau afin d'assurer la sécurité de votre enfant. La période de départ doit se faire entre 15 h 30 et 16 h 30. **Les sites du camp de jour seront fermés à partir de 16 h 30.**

Note : Il vous sera impossible d'accompagner votre enfant jusqu'à son local. Les moniteurs responsables de l'accueil se chargeront de le faire pour vous afin de réduire au minimum les contacts directs et indirects entre les gens présents.

## 1.6. PROCÉDURE D'ARRIVÉE

Vous devez accompagner votre enfant jusqu'au poste d'accueil où la responsable du site vous y accueillera. L'arrivée doit se faire entre 7 h 30 et 8 h 30.

En cas de retard, vous devez vous présenter avec l'enfant au même endroit pour que l'on puisse enregistrer son arrivée et l'accompagner pour rejoindre son groupe.

### **ACCUEIL – Entre 7 h 30 et 8 h 30**

Les procédures suivantes seront en vigueur afin de répondre aux exigences de la Santé publique :

1. Vous devez respecter la distanciation physique de 2 mètres dans la file d'attente pour vous rendre au poste d'accueil.
2. Vous devez vous désinfecter les mains dès votre entrée dans le bâtiment.
3. Vous devrez répondre, à tous les matins sans exception, aux 3 questions suivantes:
  - 1) Est-ce que vous ou votre enfant avez un des symptômes suivants : toux, fièvre, difficultés respiratoires, perte soudaine de l'odorat?
  - 2) Est-ce que vous revenez d'un voyage à l'extérieur du pays depuis moins de 2 semaines?
  - 3) Est-ce que vous ou votre enfant avez été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19?

**IMPORTANT** - Si vous répondez « OUI » à l'une de ces questions, votre enfant ne pourra pas demeurer au camp de jour et devra quitter avec vous. Si cela devait se présenter, nous vous informerons de la marche à suivre pour la réintégration de votre enfant à nos activités.

4. Vous devrez, par la suite, enregistrer l'arrivée de votre enfant et vous diriger vers la sortie en suivant les indications.

## 1.7. PROCÉDURE DE DÉPART

Afin d'assurer le contrôle des départs et d'assurer la sécurité de tous, vous devez passer par le poste d'accueil pour venir chercher votre enfant, et ce, en tout temps.

À l'accueil, nous vous demanderons de vous identifier à la responsable qui vérifiera si vous êtes autorisé à venir chercher l'enfant. Par la suite, l'enfant sera avisé de votre arrivée et vous pourrez quitter avec lui.

L'heure de départ ainsi que la personne venant chercher l'enfant est noté tous les jours. Si une personne non autorisée, sur la fiche santé, se présente pour venir chercher l'enfant, un appel aux parents sera effectué afin d'obtenir l'autorisation.

### **DÉPART – Entre 15 h 30 et 16 h 30**

Les procédures suivantes seront en vigueur afin de répondre aux exigences de la Santé publique :

1. Vous devez respecter la distanciation physique de 2 mètres dans la file d'attente pour vous présenter au poste d'accueil.
2. Vous devez vous désinfecter les mains dès votre entrée dans le bâtiment.
3. Vous devrez, par la suite, vous présenter au poste d'accueil pour faire enregistrer le départ de votre enfant. Un moniteur ira le chercher et vous pourrez, par la suite, quitter avec lui en suivant les indications pour la sortie.

Note : Il vous sera impossible d'aller chercher votre enfant directement à son local. Les moniteurs responsables de l'accueil se chargeront de le faire pour vous afin de réduire au minimum les contacts directs et indirects entre les gens présents.

## 1.8. DÎNER ET COLLATIONS

L'encadrement du dîner est supervisé en tout temps par le personnel d'animation. Les repas ne sont pas fournis. Vous devez prévoir une boîte à lunch pour transporter un repas froid, deux collations et un bloc réfrigérant, car il n'y a pas de réfrigérateur sur le site du camp de jour. **Aucun repas chaud ne sera autorisé en raison de la manipulation que cela requière pour les réchauffer.** Le partage de nourriture entre les enfants est formellement interdit, en raison des intolérances et allergies alimentaires.

Nous vous demandons votre collaboration afin de **ne pas mettre d'aliments contenant des noix ou arachides, des poissons ou des fruits de mer ainsi que des kiwis** dans les collations ou le dîner de votre enfant. Certains de nos jeunes présentent des allergies sévères à ces aliments.

## 1.9. MATÉRIEL REQUIS – SAC À DOS

Afin de nous assurer le bon déroulement des activités, nous demandons que votre enfant apporte ce matériel dans son sac à dos à chaque début de semaine :

- Bouteille d'eau réutilisable ;
- Maillot de bain et serviette ;
- Chapeau ou casquette ;
- Crème solaire (prévoir un format en aérosol pour les moins de 6 ans) ;
- Espadrilles ou souliers pour les activités sportives (les sandales sont à éviter) ;
- Manteau ou chandail chaud pour les journées fraîches;
- Des bottes de pluie et un imperméable pour les journées de pluie;
- Vêtements de rechange (surtout pour les petits 4-5 ans);
- 2 sacs de plastique pour le retour des articles mouillés.

**IMPORTANT - Le sac à dos de votre enfant devra être apporté le lundi et devra demeurer au camp de jour jusqu'au vendredi afin de respecter les exigences de la Santé publique.**

Nous retournerons uniquement les articles mouillés dans les sacs de plastique que vous aurez préalablement insérés dans le sac à dos de votre enfant.

Il est également primordial de s'assurer que votre enfant soit vêtu convenablement selon la météo car de nombreuses activités ont lieu à l'extérieur beau temps mauvais temps. Il en va de son confort.

Nous vous prions aussi de bien identifier tous les vêtements et les effets personnels de votre enfant. **Nous ne sommes pas responsables des objets perdus.**

Évitez de lui faire apporter des objets personnels ou de valeurs (jouets, matériel électronique) qui pourraient être perdus ou brisés.

## 1.10. POLITIQUE D'ABSENCE, D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

Veuillez noter que nous ne prenons pas en note les absences. Nous ne vous téléphonerons pas si votre enfant n'est pas présent au camp de jour. **Il n'est donc pas nécessaire de nous avertir lors de l'absence de votre enfant.**

L'annulation de l'inscription est possible avant le lundi 15 juin. Le remboursement s'effectue avec des frais de 15 % du montant de l'inscription. Aucun remboursement n'est possible après cette date, sauf pour des motifs médicaux liés à l'enfant inscrit.

Une fois le camp de jour débuté, vous pouvez faire une demande écrite pour les cas de force majeure (blessure ou maladie) auprès de la directrice du Service des sports et loisirs. Cette demande doit obligatoirement être acheminée rapidement et accompagnée d'un billet médical. Vous devez faire cette demande avant la fin du programme de Camp de jour. S'il y a lieu, le montant remboursé correspondra à la proportion des activités restantes. Des frais administratifs de 15 % sont tout de même applicables.

## 1.11. SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT

La Ville de Saint-Honoré offre depuis 5 ans **un service d'accompagnement non spécialisé pour favoriser l'intégration d'enfants ayant un handicap ou des besoins d'encadrement particuliers** au sein des activités régulières du programme de Camp de jour. Le personnel accompagnateur embauché par la Ville a le rôle d'intégrer l'enfant au sein d'un groupe, lui permettant ainsi de vivre des expériences de loisirs avec d'autres jeunes. Le jumelage de deux ou plusieurs enfants est parfois une mesure indispensable afin d'offrir le service au plus grand nombre d'enfants. Il est possible de déposer une demande à ce niveau en période d'inscription.

Si vous avez des questions quant à l'admissibilité de votre enfant à ce service, nous vous invitons à communiquer avec la directrice du Service des sports et loisirs afin d'en évaluer les possibilités.

## 1.12. REÇU D'IMPÔT

Un reçu vous sera envoyé par la poste en février de l'année suivante (relevé 24) ; celui-ci vous servira lors de votre déclaration d'impôt. Nous devons avoir le numéro d'assurance sociale de la personne qui paie le service pour pouvoir l'émettre. Il est également important de vous assurer que vos coordonnées sont à jour dans votre dossier client de la plateforme d'inscription en ligne afin qu'il vous soit correctement acheminé.

## 1.13. OBJETS PERDUS

Sur les deux sites site du camp de jour (dans le hall d'entrée), une table d'objets perdus sera mise à votre disposition. Nous vous invitons à y jeter un petit coup d'œil régulièrement pour y récupérer les objets de votre enfant le cas échéant. Toutefois, nous ne sommes pas responsables des objets perdus. Veuillez nous faire part de la perte de tout objet afin que nous tentions de le retrouver.

# 2. SANTÉ ET SÉCURITÉ

## 2.1. FICHE SANTÉ

La **fiche santé** contient les informations essentielles à la sécurité et l'encadrement de l'enfant. Il est donc très important de vous assurer que cette dernière a bien été complétée et que l'information y est toujours à jour pour la durée du camp de jour. **Les numéros de téléphone en cas d'urgence sont très importants. Il est donc primordial de bien les indiquer et de communiquer tout changement par téléphone au 418 673-3405 poste 2140 ou en utilisant l'adresse suivante : [mjpaquet@ville.sthonore.qc.ca](mailto:mjpaquet@ville.sthonore.qc.ca)**

\* Notez que pour les enfants ayant des problématiques de santé requérant une intervention d'urgence, il est possible que nous vous demandions de compléter des documents complémentaires.

## 2.2. ALLERGIES

Votre enfant ne peut apporter aucune collation et aucun repas pouvant contenir **des noix ou arachides, des poissons ou des fruits de mer ainsi que des kiwis** car certains enfants qui fréquentent le camp de jour en sont allergiques. Exceptionnellement, nous pourrions demander le retrait de d'autres aliments allergènes selon la gravité des allergies. Il est donc très important de mentionner les allergies de votre enfant dans sa fiche santé.

## 2.3. MÉDICAMENTS

Outre la médication d'urgence (ex. : Épipen lors d'une allergie), aucun médicament, autant en vente libre que prescrit, n'est distribué ou administré par le personnel du Camp de jour. Le parent ou une personne désignée par celui-ci doit être en mesure de venir lui donner sur le site du camp. Dans de telles circonstances, des modalités de fonctionnement seront prévues avec le parent. Le parent est invité à s'adresser à la directrice du Service des sports et loisirs pour toute particularité en lien avec la médication de son enfant. **Auto-injecteur** : lorsque l'enfant est reconnu allergique, l'auto-injecteur doit être en tout temps porté sur l'enfant. Vous devrez fournir à votre enfant une **pochette ventrale** qu'il aura toujours sur lui et qui contiendra son auto-injecteur (ou tout autre médicament qui doit être administré en cas d'urgence) avec la prescription du médecin. Lors des périodes de baignade, la personne responsable de votre enfant portera la pochette de votre enfant sur elle. La prescription doit être apposée sur l'auto-injecteur ou sur la boîte.

Un enfant qui n'aurait pas sa médication d'urgence ou son auto-injecteur lors de son arrivée pourrait se voir refuser l'accès au camp de jour.

## 2.4. CRÈME SOLAIRE

Une crème ou un écran solaire (minimum FPS30) constitue une protection efficace contre les coups de soleil et est recommandé pour tous les jeunes qui fréquentent le camp de jour.

Le crème solaire doit être appliquée **avant** le départ de la maison. Les moniteurs accordent, tous les jours, des pauses pour l'application de la crème solaire. La responsabilité appartient à l'enfant seul de le faire sous la supervision des moniteurs. Aucune crème solaire ne pourra être appliquée par un moniteur en raison de la distanciation sociale qui est exigée par la Santé publique.

Note : Les enfants âgés de 4 à 6 ans seront assistés visuellement dans cette tâche. Nous vous recommandons de privilégier la crème solaire en aérosol. Cette dernière est beaucoup plus simple à utiliser pour les petits.

## 2.5. URGENCE

Si les responsables du camp de jour jugent nécessaire ou approprié, pour une cause de maladie ou d'accident de transporter un enfant par ambulance, les frais encourus seront facturés aux parents.

Lors d'une situation urgente, les parents ou les personnes ressources indiquées sur la fiche santé seront contactées, d'où l'importance de donner des numéros de téléphone valides avec des accès rapides aux parents.

### **Maladie et risque de contagion**

Si votre enfant présente des symptômes qui donnent au personnel des raisons de croire qu'il est malade, vous serez contacté et quelqu'un devra venir le chercher le plus rapidement possible. Si votre enfant a des symptômes (fièvre, vomissements, poux, toux importante, etc.) pouvant être contagieux, nous vous demandons de le garder à la maison pour éviter la propagation.

### **Mesures en présence de symptômes de la COVID-19**

Advenant le cas où des symptômes associés à la COVID-19 (fièvre ou toux ou difficultés respiratoires ou autres symptômes établis selon la Santé publique, apparaissent au camp, voici les mesures qui seront appliquées :

- 1- Votre enfant sera retiré de son groupe et isolé dans un local préparé à cet effet en compagnie d'un membre de notre personnel.
- 2- Des équipements de protection leurs seront remis et ils devront les porter.
- 3- Vous serez contacté pour venir chercher votre enfant dans les plus brefs délais.
- 4- Nous vous communiquerons, à votre arrivée, la marche à suivre pour la réintégration de votre enfant.
- 5- Une fois que vous aurez quitté les lieux, nous demanderons à la personne qui est demeurée avec votre enfant de quitter le travail et de mettre en application le protocole prévu à cet effet.
- 6- Les mesures de désinfection en présence de symptômes de la COVID-19 seront enclenchées immédiatement après qu'ils aient quitté les lieux.
- 7- Tous les parents des participants du groupe de la personne affectée ainsi que le personnel en contact avec l'enfant symptomatique seront informé de la situation et des démarches à suivre.

Le cas échéant, nous vous remercions à l'avance de votre collaboration dans ses démarches afin de prévenir les risques de contamination et de transmission de la COVID-19. Nous sommes d'avis de penser qu'il vaut mieux en faire plus, que pas suffisamment, dans le contexte actuel.

## **2.6. SURVEILLANCE**

Aucune surveillance n'est assurée en dehors des heures d'activités du camp de jour. Nous prenons en charge les enfants utilisateurs de notre service de 7 h 30 à 16 h 30.

## **2.7. INTIMIDATION**

Les gestes d'intimidation ne seront en aucun temps tolérés. Dans le but d'offrir aux jeunes un environnement sain, sécuritaire et de plaisir, nous vous demandons de nous informer si votre

enfant vous mentionne qu'il vit des situations difficiles au camp de jour ou s'il est ou a été victime d'intimidation dans d'autres sphères afin que nous puissions y porter une attention particulière (ex. : à l'école).

## 2.8. VÉLOS

Tous les vélos doivent être verrouillés. Nous vous conseillons un cadenas à combinaison pour éviter la perte des clés. N'oubliez pas que le casque de protection doit être verrouillé avec le vélo. Il doit être rangé aux endroits prévus à cet effet, car aucun vélo n'est toléré à l'intérieur et sur les aires de jeux.

**Nous ne sommes pas responsables des bris ou des vols.**

## 2.9. TRANSPORT EN AUTOBUS

Les enfants auront parfois à utiliser le transport en autobus lors de nos sorties. Le personnel sera présent à bord des autobus afin de faire respecter les règles de sécurité désignées par le chauffeur de l'autobus et dynamiser le trajet en chansons.

Note : Toutefois en raison du contexte actuel et du nombre de passagers autorisé par la Santé publique concernant le transport en autobus scolaire, aucune sortie hebdomadaire hors de Saint-Honoré ne sera effectuée, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

## 2.10. SECURITÉ PRÈS DU SITE DU CAMP DE JOUR

Lors de la période estivale, nous vous demandons d'être vigilants près du site du camp de jour pour la sécurité des enfants. Voici donc quelques consignes simples de conduite que nous vous demandons de respecter dans les stationnements et dans le secteur des loisirs :

- réduisez votre vitesse ;
- ne dépassez jamais un autre véhicule ;
- restez à bonne distance des cyclistes, des piétonnes et des piétons ;
- accompagnez votre enfant dans le stationnement, ne le laissez pas se rendre au poste d'accueil seul.

## 2.11. AMÉLIORATION CONTINUE

Dans un objectif d'améliorer notre offre de service de Camp de jour, nous invitons les parents à compléter un sondage de satisfaction à la fin du programme et à communiquer rapidement avec nous en cas de problématique afin de pouvoir en discuter.

Nous comptons sur votre précieuse collaboration à ce sujet car nous avons à cœur le bien être de vos enfants et vos commentaires nous sont essentiels pour répondre à vos besoins.

## 3. COMMUNICATION

---

### 3.1. INFO-CAMP

Chaque vendredi, l'info-camp de la semaine à venir sera disponible sur le groupe Facebook de notre camp. Il s'agit d'un document d'information sur les activités qui seront à l'horaire pour la semaine suivante. Nous profitons également de cette plateforme de communication pour vous transmettre des messages importants pour le bon déroulement des activités.

### 3.2. FACEBOOK

Un groupe Facebook privé est créé afin de faciliter les communications. Vous pourrez en outre prendre connaissance des horaires de la semaine, des messages importants et découvrir une foule de photos que nos moniteurs captureront avec vos jeunes. Nous vous invitons à le consulter régulièrement, car nous privilégierons ce médium.

Pour joindre et accéder le groupe privé, voici les procédures à suivre :

1. Rendez-vous sur la page Facebook de la Ville de Saint-Honoré.  
([www.facebook.com/ville.sthonore](http://www.facebook.com/ville.sthonore))
2. Dans la colonne de gauche, cliquez sur « **GROUPE** ».
3. Lorsque vous serez dans cette section, veuillez cliquer sur « **Se joindre** » pour accéder au groupe du Camp de jour Ville de Saint-Honoré. (camp2020)
4. Finalement, avant de pouvoir accéder au mur des publications, vous devrez répondre à la question suivante afin de permettre à l'administrateur de faire un contrôle des adhésions : **Quel est le code d'accès inscrit dans le « Guide du parent » pour joindre ce groupe?**  
**Code : sourire**

## 4. THÉMATIQUE D'ANIMATION

---

### 4.1. THÈME ESTIVAL

Cet été le camp de jour ne sera pas dynamisé par une seule et unique thématique comme nous avons l'habitude de le faire généralement. Chacun des groupes aura la chance de bénéficier d'une thématique différente qui sera personnalisée par le moniteur de leur groupe. Ils auront ainsi le plaisir de s'amuser selon l'imaginaire loufoque de ce dernier et de découvrir, de semaine en semaine, les folies divertissantes qu'il aura préparées pour eux.

Toutes les activités quotidiennes (intérieures et extérieures) se dérouleront, sans exception, en petits groupes qui seront définis selon les ratios recommandés par la Santé publique. Chacun de ces groupes aura un local et un moniteur distinct afin de réduire au minimum les contacts directs et indirects entre les participants. Les jeunes seront pris en charge par leur moniteur respectif dès leur arrivée et ce jusqu'à leur départ.

## 4.2. EXEMPLE D'UNE JOURNÉE TYPE AU CAMP DE JOUR

### Horaire d'une journée type :

<b>7h30</b>	<b>Ouverture</b>
7h30 - 8h30	Période d'accueil
8h30 - 9h40	Animation bloc #1
9h40 – 10h	Collation - Am
10h - 11h10	Animation bloc #2
11h10 – 12h20	Animation bloc #3
12h20 – 12h50	Dîner
12h50 – 14h	Animation bloc #4
14h – 14h20	Collation - Pm
14h20 – 15h30	Animation bloc #5
15h30 - 16h30	Période de départ
<b>16 h 30</b>	<b>Fermeture</b>

La programmation des activités est composée d'activités sportives, culturelles, artistiques et éducatives organisées. Les jeux libres, les sorties locales et les fêtes thématiques sont également à l'horaire pour compléter le programme de divertissement des participants.

Ce n'est pas moins de 25 blocs d'activités qui sont proposés hebdomadairement pour amuser et captiver les enfants. Chacun des blocs possède une thématique distincte avec un contenu d'animation qui est renouvelé à toutes les semaines pour maintenir l'intérêt et favoriser la participation active des jeunes.

### Liste des blocs d'activité :

Sport	Jeux récréatifs	Jeux rythmiques
Jeux gribouilleux	Jeux relax	Jeux racontés
Jeux animés	Jeux sportifs	Petits jeux
Cinéma	Jeux d'expression	Jeux coop
Jeux actifs	Jeux de ballon	Sport +
Brico-fun	Grands jeux	Jeu privilège
Jeux créatifs	Jeu mystère	Jeux curieux
Jeux scientifiques	Brico-cool	Folies du vendredi

**NOTE :** Chaque activité proposée sera réalisée et adaptée afin de tenir compte de la distanciation physique exigée par la Santé publique. Tout le matériel d'animation sera soigneusement désinfecté, par chacun des moniteurs, avant d'être utilisé par son groupe. Le lavage des mains sera, tant qu'à lui, fait régulièrement et fera partie intégrante de notre routine d'animation.

## **À LIRE AVEC VOTRE ENFANT**

### **CODE DE VIE AU PROGRAMME DE CAMP DE JOUR**

Fondé sur la mission du camp de jour, le code de vie a pour objectif que chaque enfant se développe de façon harmonieuse. Ces règles s'adressent à tous les parents et enfants inscrits au programme de Camp de jour.



#### **Respect de soi**

- 1) Je m'engage à porter des vêtements appropriés et adaptés aux activités.
- 2) Je m'engage à porter un équipement de protection approprié par mesure de sécurité, lorsque requis. Par exemple : la veste de flottaison.
- 3) Je m'engage à apporter des collations et des repas sains et sans traces de noix ou d'arachides et ou autres allergènes mentionnés auparavant.

#### **Respect des autres**

- 1) Je m'engage à garder la distance d'une nouille de piscine (2 m) entre moi et les amis
- 2) Je m'engage à garder la distance d'une nouille de piscine (2 m) entre moi et mon moniteur
- 3) Je m'engage à informer mon moniteur si je présente des symptômes de la COVID-19
- 4) Je m'engage à limiter les contacts physiques avec les autres jeunes
- 5) Je m'engage à faire preuve de politesse et de respect envers les autres, en gestes et en paroles.
- 6) Je m'engage à respecter les consignes pour le bon fonctionnement des activités.
- 7) Je m'engage à respecter les biens des autres et ceux mis à ma disposition.
- 8) Je m'engage à ranger soigneusement mes effets personnels dans mon sac à dos et dans ma boîte à lunch.
- 9) Je m'engage à avoir une attitude positive lors des activités du camp de jour.
- 10) Je m'engage à gagner humblement et à perdre dignement.
- 11) Je m'engage à rester avec mon groupe en tout temps.

#### **Respect des mesures d'hygiène**

- 1) Je m'engage à me laver les mains :
  - Avant de toucher mon visage
  - Avant et après les collations et le dîner
  - Après avoir toussé, éternué ou m'être mouché
  - Après être allé aux toilettes
  - En arrivant et en quittant le camp de jour
  - Avant et après l'utilisation d'un équipement individuel
- 2) Je m'engage à tousser où à éternuer dans mon coude.

- 3) Je m'engage à utiliser un mouchoir pour me moucher et à le jeter immédiatement dans une poubelle après son utilisation.
- 4) Je m'engage à respecter mon espace de jeu et de ne pas envahir celui des autres.
- 5) Je m'engage à utiliser uniquement le matériel qui est pour moi et je ne prends pas celui des autres.

## CONSÉQUENCES EN CAS DE MANQUEMENT

Lors d'un manquement au code de vie concernant le respect des autres, il y aura une gradation des conséquences qui s'effectuera comme suit :

- a) **Avertissement verbal** : La chef monitrice / éducatrice spécialisé ou la directrice des sports et loisirs avise l'enfant verbalement. Une entente de modification de comportement pourra être complétée avec l'enfant, et les parents seront avisés de la situation.
- b) **Premier avertissement écrit** : Un premier avertissement écrit entraîne **une expulsion pour une journée complète**. La chef monitrice /éducatrice spécialisé ou la directrice des sports et loisirs avisera les parents de la situation.
- c) **Deuxième avertissement écrit** : Un deuxième avertissement écrit fait suite au premier avertissement écrit que l'enfant a reçu. Pour cet écart de conduite, la chef monitrice / l'éducatrice spécialisée ou la directrice des sports et loisirs se voit dans l'obligation **d'expulser l'enfant pour le reste de la semaine en cours**.

Si le deuxième avertissement est donné un vendredi, l'expulsion s'effectuera lors de la prochaine semaine et selon un nombre de jour déterminé par les responsables du Camp de jour. La chef monitrice / éducatrice spécialisé ou la directrice des sports et loisirs avisera les parents de la situation.

- d) **Troisième avertissement écrit** : Un troisième avertissement écrit entraîne **un retrait définitif de l'enfant pour le reste de la saison estivale**. Cette décision est irréversible, et elle sera prise par les responsables du Camp de jour et le directeur général de la Ville. Aucun remboursement ne sera alors possible.

Advenant le cas où un participant ne respecte pas les règles établies, ou qu'il présente des troubles de comportement nuisibles au bon fonctionnement des activités ou à sa propre sécurité ou celle du groupe, et que le moniteur en vienne incapable à assurer l'encadrement adéquatement, pourra selon la gravité des actes se voir expulser pour une ou plusieurs journées automatiquement, sans avertissement écrit au préalable. De plus, si nous jugeons que la situation requiert la prise en charge parentale nous pourrions vous joindre afin que vous veniez chercher votre enfant immédiatement.

Voici à titre d'exemple, certaines situations qui pourraient conduire à l'application des mesures disciplinaires :

- Violence
- Refus répétitifs d'obéir aux consignes

- Impolitesse répétée
- Avoir en sa possession des objets interdits ou dangereux
- Bris de matériel intentionnel
- Conduite inacceptable et intolérable
- Lancement d'objets
- Fugue
- Langage vulgaire ou inapproprié
- Autres comportements antisociaux et/ou dangereux

**La suspension ou l'expulsion n'est pas sujette au remboursement des frais d'inscription.**

---

**L'équipe du programme de Camp de jour de la Ville de Saint-Honoré vous souhaite un été rempli de soleil, de détente et d'évasions amusantes !**

